Envoyé en préfecture le 04/04/2024

ID: 084-268400744-20240326-DELIB964-BF

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 05/04/2024



Département de Vaucluse

VILLE D'ORANGE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des **DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** Du 26 mars 2024

Arrondissement d'AVIGNON

N° 964

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 26 mars à 11 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres :

Étaient présents :

En exercice: 17 Présents: 13 Votants: 14

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC, Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Aubierge Eliane DELOY, Marie-Paule POULAIN.

ZIMMERMANN.

Refus de vote: 0 Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 14

Messieurs Xavier MARQUOT, Christian COSTE, BEGUELIN, Alain DURAND. Michel Armand

COMMUNAL.

Étaient absents excusés :

Certifié exécutoire par le Président,

Compte tenu de la réception en Préfecture le :

Et de la Publication le :

Messieurs Jonathan ARGENSON et Olivier CALAY-ROCHE.

JOUFFRE Françoise Mesdames Christiane et

NICOLAÏ.

Pouvoirs:

Mme JOUFFRE donne pouvoir à Mme ARSAC M. CALAY-ROCHE donne pouvoir à M. COSTE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID: 084-268400744-20240326-DELIB964-BF

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-1, L2121-21, L.2121-29 et L.2121-31;

Vu l'instruction comptable M14;

Vu le Budget primitif 2023 et les décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal.

Considérant qu'au cours de l'exercice 2023, Monsieur le Président a normalement administré les finances du C.C.A.S. d'Orange, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et afin de procéder au règlement définitif du budget 2023, les membres du Conseil d'Administration auront à se prononcer sur le Compte Administratif 2023.

Considérant que Monsieur Yann BOMPARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Joëlle EICKMAYER, Vice-présidente, pour le vote du compte administratif ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré. le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2023
- CONSTATE les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion 2023
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint en annexe.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance **Chantal GRABNER**

Suivent les signatures pour copie conforme, La Vice-Présidente du CCAS, Joëlle EICKMAYER.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.